



Réunion de BERCY 16 juin 2014

DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE ?

Le 16 juin prochain, ainsi que le Ministre l'avait annoncé officiellement lors du dernier comité technique ministériel (30 avril), s'ouvriront des négociations à quatre voix : Ministère – Fédérations des Finances – Organisations Syndicales Douanes – DGDDI.

Cette initiative fait suite aux intenses mobilisations des agents des Douanes, au combat mené sans relâche par les organisations syndicales depuis plus d'un an et demi et à la détermination des organisations de l'intersyndicale à tout faire pour obtenir des négociations de caractère politique sur l'avenir du service public des douanes et des droits indirects.

Quel est notre état d'esprit en abordant cette période ?

Eu égard au contexte général et aux orientations politiques globales, il y a forcément de la méfiance. Mais au-delà du curseur méfiance / confiance, c'est avant tout le terme « exigence » que nous mettons en avant. En effet, eu égard à la dégradation de la situation (pas seulement depuis le lancement du PSD) et à l'importance des enjeux pour le service public douanier et des droits indirects, **les attentes sont extrêmement fortes**. Nous souhaitons que tout le monde en soit bien conscient, avant d'entamer ce que nous espérons pouvoir considérer comme un nouveau cycle.

Nous souhaitons également émettre quelques « recommandations », fin d'éviter tout malentendu ou errement :

- à notre sens, c'est un **cycle** qui doit s'ouvrir (et **se maintenir à Bercy**) Il n'entre pas dans nos vues après une ouverture de « haut niveau » de retourner à la DGDDI qui n'a en fait quasiment aucune marge ;
- par rapport aux données actuelles, **l'évolution doit être majeure** pour pouvoir entrer en ligne de considération. Il est hors de question de se contenter de « cosmétique » ou d'amodiations marginales et encore moins de simple effort en termes d'accompagnement de la mobilité qui serait imposée aux agents ;
- il s'agit d'une discussion **politique** au niveau du **Ministère**, dès lors cela a pour nous une **double conséquence** immédiate :
 - 1° le projet administratif est suspendu de fait,
 - 2° la direction générale, qui a déjà exprimé ses vues (le PSD) (et elles ne passent pas!) doit se tenir en retrait par rapport à son autorité de tutelle.

Ces préalables ne constituent pas à notre sens un obstacle aux discussions, mais sont au contraire de nature à aboutir à des avancées concrètes pour notre service, ses missions et ses agents.

Paris, le 10 juin 2014